



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 septembre 2022

Appel à candidatures : renouvellement des membres de la Commission Climat et Finance Durable (CCFD)

La première mandature de la Commission Climat et Finance Durable (CCFD) arrivant à son terme mi- octobre 2022, l'Autorité des marchés financiers (AMF) lance un appel à candidatures en vue de son renouvellement. Créée en juillet 2019, cette commission est composée de personnes sélectionnées pour leur expertise et leur représentativité des différents segments du marché et des membres de la société civile.

Le rôle de la CCFD est d'assister l'AMF dans la conduite de ses missions de régulation et de supervision sur les thématiques liées au risque climatique et à la finance durable. L'AMF sélectionnera des experts du domaine à la fois pour leur connaissance, leur expérience et leur apport en matière de risque climatique et de finance durable. Ils pourront appartenir au monde de la recherche, émaner de la société civile, travailler au sein de sociétés cotées ou du secteur financier. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est membre de droit de la Commission. L'ADEME et la direction générale du Trésor en sont membres observateurs. Chaque membre de la CCFD est invité à contribuer en se prévalant de sa propre expérience et de son expertise technique, et non en tant que représentant d'une catégorie de professionnels ou d'une organisation en particulier.

A l'occasion de ce premier renouvellement, l'AMF recherche plus particulièrement des expertises concernant l'information publiée, les plans de transition, la lutte contre le greenwashing, les objectifs environnementaux au-delà du climat, les enjeux sociaux et les données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les travaux de la CCFD sont menés en français.

Les membres de la CCFD sont nommés par le Collège de l'AMF pour une durée de trois ans, renouvelable sur nouveau dossier de candidature.

Les personnes souhaitant faire acte de candidature ont jusqu'au vendredi 7 octobre 2022 pour soumettre leur dossier sous format électronique à l'adresse financedurable@amf-france.org URL = [mailto:financedurable@amf-france.org]. Le dossier devra réunir une lettre de candidature et un CV ne devant pas excéder trois pages. Une déclaration d'absence de conflit d'intérêt sera demandée dans un deuxième temps.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

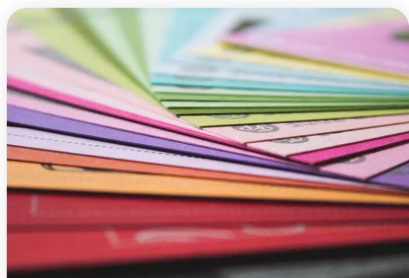
En savoir plus

▾ [Charte de fonctionnement de la CCFD](#)

Mots clés

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

SUR LE MÊME THÈME

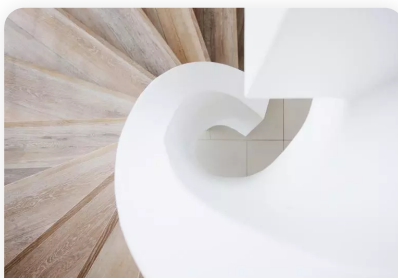
 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

FINANCE DURABLE

05 août 2022

Arrêté du 25 juillet 2022 portant homologation de modifications du règlement général de l'AMF

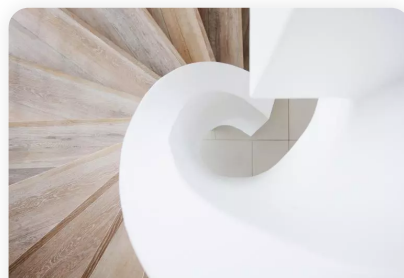


ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

04 août 2022

Le Collège de l'AMF



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

04 août 2022

Notre gouvernance



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02